LETTRE

De MERLIN (de Thionville)

AU PRÉSIDENT

DE LA CONVENTION NATIONALE.

Imprimée par ordre de la Conventiom Nationale.

Mayence, le 6 Janvier 1793, l'an 2 de la République.

Citoyen président,

Quand la Convention Nationale nous chargea de la mission importante de porter des secours & des consolations à nos braves frères d'armes sur les bords glacés du Rhin, je n'ai pas cru que ce devoir que vous m'imposiez me privoit du droit de vous faire connoître mon

ion, & d'émettre mon vœu; je vous dis donc, avec
ranchise qui fait mon caractère: je crois que vous
npromettez les intérêts & la gloire du peuple, quand
milieu de tant d'objets de nécessité absolue qui ap-
llent votre attention & tous vos momens, vous vous
cupez exclusivement d'un monstre qui, après avoir
ssassiné la Nation entière, lui suscite de nouveaux en-
nemis, du fond de sa prison; souvenez vous qu'ils son-
geront moins à le venger quand vous l'aurez condamné,
qu'ils ne cherchent aujourd'hui à vous intimider pour le
sauver. Je ne pense pas que tant de longs & tumultueux
débats nous préparent les malheurs qui ont suivi la cri-
minelle revision, que vous vouliez faire grâce une se-
conde fois; le crime est constant, le criminel est devant
vous; vous en convenez, vous convenez que le tyran
détrôné n'est plus qu'un homme ordinaire, pour lequel
vous implorez la justice la plus rigoureuse; c'est cette
justice rigoureuse que j'invoque; vous avouez que les
forfaits sont prouvés, que Louis est un *nationicide*, &
vous n'avez pas encore prononcé!

C'est du milieu des combats, environné des valeureux
citoyens qui ont sauvé la patrie, que je vous écris; leur
sang coule tous les jours au nom du traître auquel on
à l'impudeur de vouloir assurer une pension de 500,000 l.
Ils s'étonnent avec nous, ils demandent s'il existe encore
des distinctions, & pourquoi l'on met en question si
Louis doit périr, quand des lois positives condamnent à
la mort un simple meurtrier. Quant à moi, je pense
que la Convention peut punir le tyran, mais elle n'a
pas le droit de le sauver; car j'ai conservé celui de venger
mes frères, dont le sang a coulé sous les murs de la
Bastille, à Nanci, au Champ-de Mars, dans les plaines
de Châlons, à Lille, à Thionville, & ceux qui s'im-
molent tous les jours à la patrie, sous nos yeux, &

tombent en la défendant contre les despotes, dont la cause est liée avec celle de Capet.

Je crois que la mort du tyran peut seule assurer la liberté, servir d'exemple aux rois & aux prétendus maîtres du monde, quoi qu'en dise M. Burck, & satisfaire à la justice éternelle. Je vote donc pour la mort de Capet, & la prompte exécution du jugement. Je demande qu'à l'appel nominal mon vœu soit compté.

Je suis avec fraternité,

Citoyen Président,

Votre Concitoyen,

MERLIN, *de Thionville.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.